

*Ne pas diffuser dans les autres pays que la France.
Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE AGTA RECORD AG



INITIEE PAR

ASSA ABLOY EURO HOLDING AB

ASSA ABLOY

PRESENTEE PAR



BNP PARIBAS

Etablissement présentateur et garant

**COMMUNIQUE RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU
DOCUMENT « AUTRES INFORMATIONS » D'AGTA RECORD AG**

PRIX DE L'OFFRE

70,58 euros par action agta record ag

DUREE DE L'OFFRE

10 jours de négociation

Le calendrier de la présente offre publique d'achat simplifiée (ci-après l' « **Offre** ») sera fixé par l'Autorité des marchés financiers (l' « **AMF** ») conformément à son règlement général.

Communiqué de presse en date du 16 septembre 2020



Le présent communiqué est établi et diffusé par agta record ag en application des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF.

*Ne pas diffuser dans les autres pays que la France.
Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquérir des titres.*

AVIS IMPORTANT

La présente Offre est également en lien avec la radiation des actions agta record ag (conformément à l'article P 1.4.2 des règles particulières applicables aux marchés réglementés français d'Euronext Paris).

En application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier de l'article 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 15 septembre 2020, apposé le visa n°20-458 en date du 15 septembre 2020 sur la note en réponse établie par agta record en réponse à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par ASSA ABLOY Euro Holding AB sur les actions agta record ag, et en lien avec la radiation de ses actions du marché d'Euronext Paris.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'agta record, déposé auprès de l'AMF le 15 septembre 2020, est mis à la disposition du public ce jour.

La note en réponse visée par l'AMF est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'agta record ag (<https://www.record.group/en/home>) et peut être obtenue sans frais auprès d'agta record ag (Allmendstrasse 24, CH-8320 Fehraltorf, Suisse).

Le document « Autres Informations » relatif aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'agta record ag est disponible sur les sites internet de l'AMF (www.amf-france.org) et d'agta record ag (<https://www.record.group/en/home>) et peut être obtenue sans frais auprès d'agta record (Allmendstrasse 24, CH-8320 Fehraltorf, Suisse).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'Offre et Euronext Paris publiera un avis annonçant le calendrier et les principales caractéristiques de l'Offre.

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué de presse est diffusé à titre informatif uniquement et ne constitue pas une offre d'achat, ou une sollicitation d'une offre de vente, d'instruments financiers d'agta record ag. Il est fortement recommandé aux investisseurs et aux actionnaires de prendre connaissance de la documentation relative à l'Offre, qui contient les termes et conditions de l'Offre, ainsi que, le cas échéant, de tout avenant ou ajout à ces documents dans la mesure où ils contiendront des informations importantes sur agta record ag et l'opération envisagée. Ce communiqué de presse ne doit pas être publié, diffusé ou distribué, directement ou indirectement, dans tout pays dans lequel la distribution de ces informations fait l'objet de restrictions légales. L'Offre ne sera pas ouverte au public dans les juridictions dans lesquelles son ouverture fait l'objet de restrictions légales. La publication, la diffusion ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Par conséquent, les personnes situées dans les pays où ce communiqué est publié, diffusé ou distribué doivent s'informer sur de telles restrictions et s'y conformer. agta record ag décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.